

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2635

24 octobre 2012

SOMMAIRE

Betagroup Holding S.A.	126455	Mylan Luxembourg L3 SCS	126480
Hackett S.à r.l.	126444	NasyaJet S.A.	126470
Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l.	126434	Orion Finance S.à r.l.	126469
Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l.	126456	Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l.	126476
House Limited S.à r.l.	126454	Pentair Middle East Holding S.à r.l.	126479
Immobilis S.à r.l.	126464	Polyphemus S.à r.l.	126470
Jacquemin Lux S.à r.l.	126464	Quintiles Finance	126464
Kingsford S.à r.l.	126466	RCAP Investments S.à r.l.	126474
Knighthead Capital Investments S. à r.l.	126467	Renault Retail Group Luxembourg S.A.	126471
Linden Logistics (Lux) S.à r.l.	126468	Ribambelle 4 S.à r.l.	126471
Mail Engineering & Technology S.A.	126478	Ribambelle 4 S.à r.l.	126472
Marguerite Holdings S.à r.l.	126478	Société Luxembourgeoise des Equipements Africains S.A. en abrégé SLEA S.A.	126468
Marguerite Toul S.à r.l.	126477	Subsea 7 S.A.	126471
Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l.	126468	Sun Luxco II S.à r.l.	126471
Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	126468	Teleflex Research S.à r.l.	126466
Matterhorn Midco & Cy S.C.A.	126477	Toiture Plus Kieffer Frères S.à r.l.	126473
Matterhorn Mobile Holdings S.A.	126478	Tractlux S.à r.l.	126474
Mawrid S.à r.l.	126479	Trainline.com Limited Luxembourg Branch	126467
Mazzoni Sàrl	126471	Trustmoore Luxembourg S.A.	126470
MCP III Investment S.à r.l.	126460	Vestar Capital Partners V SNC	126476
Menuiserie Jules Sauber S.à r.l.	126479	Wing On Corporation S.A.	126476
MGP Empire S.à r.l.	126480	WRCA Canadian Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	126476
Microfinance European Rolling Loans Fund S.A.	126479	Xero S.à r.l.	126477
Mobey S.A.	126469	Zyxio Holding	126477
Morris S.A.	126470		
MP Confect	126470		
Mylan Luxembourg L1 SCS	126480		
Mylan Luxembourg L2 SCS	126480		

Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.727.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventieth day of September, on 2:00 p.m.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Hill-Rom Services, Inc., a corporation organized and existing under the laws of Indiana, United States of America, with its principal place of business at 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 United States of America and state charter number 1999090306, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l. ”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. The general meeting may resolve to appoint to appoint managers of two different classes, i.e. one or more category A manager(s) and one or more category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as manager, category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager. In case of plurality of managers, it shall be bound by the joint signature of two managers, and in the event the general meeting has appointed different categories of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, and in the event the general meeting has appointed different categories of managers, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, and in the event the general meeting has appointed different categories of managers, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers or, in the event the general meeting has appointed different categories of managers, one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman, two managers, or in the event the general meeting has appointed different categories of managers, one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 October and closes on 30 September.

Art. 18. Each year, as of 30 September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 September 2013.

Subscription - Payment

Hill-Rom Services, Inc. here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Hill-Rom Services, Inc. against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Ms. Pamela Morag Valasuo, born in Borga (Finland), on 26 May 1975, with address at 335, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jacob Mudde, born in Rotterdam (Netherlands), on 14 October 1969, with address at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-septième jour de septembre, à 14h.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- Hill-Rom Services, Inc., une société constituée et régie par les lois d'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son lieu d'activité principale sis au 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 Etats-Unis d'Amérique et immatriculée au «State Charter» sous le numéro 1999090306, ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. L'assemblée générale peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, c'est-à-dire un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, elle sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, et si l'assemblée générale a nommé plusieurs catégories de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel

n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, et si l'assemblée générale a nommé plusieurs catégories de gérants, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant dûment représentés, et si l'assemblée générale a nommé plusieurs catégories de gérants, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants ou, si l'assemblée générale a nommé plusieurs catégories de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

Art. 18. Chaque année, au 30 septembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 septembre 2013.

Souscription - Paiement

Hill-Rom Services, Inc., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par Hill-Rom Services, Inc. en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme en numéraire de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Mme. Pamela Morag Valasuo, née à Borga (Finlande), le 26 mai 1975, résidant professionnellement au 335, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Jacob Mudde, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 14 octobre 1969, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12270. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012129451/541.

(120170524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Hackett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.735.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Appears:

Pepe Jeans SL, a private limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Carretera Laureà Miró, núm. 403 – 405, 08980 Sant Feliu de Llobregat, Barcelona, Spain, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Hackett S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;

(5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(7) To participate in wholesale and retail commerce, in any form permitted by the practice or commercial usage, of perfumes, clothing, bags, footwear, eyewear and other fashion accessories;

(8) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by the majority rules set forth in article 16 of the Articles, or by the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st April and closes on 31 March.

Art. 18. Each year, as of 31 March, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be)

amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 March 2013.

Subscription - Payment

Pepe Jeans SL, here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Pepe Jeans SL against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as category A managers:

- Mr. Javier Raventós Negra, born in Barcelona, Spain on 20 May 1960, residing professionally at Carretera Laureà Miró, núm. 403 – 405, 08980 Sant Feliu de Llobregat, Barcelona, Spain.

- Mrs. Sara Estalella Malet, born in El Prat de Llobregat, Barcelona, Spain, on 12 July 1976, residing professionally at Carretera Laureà Miró, núm. 403 – 405, 08980 Sant Feliu de Llobregat, Barcelona, Spain.

- Mr. Alex Gerard Anton Roefs, born in Horst, The Netherlands, on 20 June 1970, residing professionally at Keizersgracht, 321, 1016 EE Amsterdam.

2) Are appointed as category B managers:

- Mrs. Elizabeth Wilhelmina Timmer, born in Zuidelijke IJsselmeerpolder, the Netherlands, on 24 July 1965, residing professionally at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, born in Amsterdam, the Netherlands, on 12 September 1960, residing professionally at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

Pepe Jeans SL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois espagnoles, ayant son siège social sis à Carretera Laureà Miró, num. 403 – 405, 08980 Sant Feliu de Llobregat, Barcelone, Espagne, ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Hackett S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, octroyer des licences, sous-traiter et/ou attribuer de toute manière, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société liée de toute manière avec la Société ou à des tiers pour la contrepartie que la Société jugera adaptée;

(5) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(6) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(7) De participer au commerce de gros et de détail, dans toute forme autorisée par la pratique et les usages commerciaux, de parfums, vêtements, sacs, chaussures, lunettes et autres accessoires de mode;

(8) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(9) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité prévue à l'article 16 des Statuts de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Art. 18. Chaque année, au 31 mars, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera au jour du présent acte pour finir le 31 mars 2013.

Souscription - Paiement

Pepe Jeans SL, ici représentée tel que mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par Pepe Jeans SL en échange de l'émission des parts sociales de la Société se compose de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que gérants de catégorie A:

- M. Javier Raventós Negra, né à Barcelone, Espagne le 20 mai 1960, résidant professionnellement à Carretera Laureà Miró, núm. 403 - 405, 08980 Sant Feliu de Llobregat, Barcelone, Espagne.

- Mme. Sara Estalella Malet, née à El Prat de Llobregat, Barcelone, Espagne, le 12 juillet 1976, résidant professionnellement à Carretera Laureà Miró, núm. 403 405, 08980 Sant Feliu de Llobregat, Barcelone, Espagne.

- M. Alex Gerard Anton Roefs, né à Horst, Pays-Bas, le 20 juin 1970, résidant professionnellement à Keizersgracht, 321, 1016 EE Amsterdam.

2) Sont nommés en tant que gérants de catégorie B:

- Mme. Elizabeth Wilhelmina Timmer, née à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, le 24 juillet 1965, résidant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960, résidant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

3) La Société a son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12797. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012129449/569.

(120170751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

House Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 73.703.

L'an deux mil douze, le six septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Sjoerd DIJKSTRA, retraité, né le 23 octobre 1942 à Haskerland (Pays-Bas), demeurant à 8461 LD Rottum (Pays-Bas), 17, Binnendijk;

2) Madame Tiny DIJKSTRA, retraitée, née le 20 décembre 1944 à Heerenveen (Pays-Bas), demeurant à 8461 LD Rottum (Pays-Bas), 17, Binnendijk;

tous deux ici représentés par Madame Anne-Françoise FOUSS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 18 juillet 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société HOUSE LIMITED S.à r.l., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, constituée suivant acte notarié en date du en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 28 mars 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 6 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 303, 6 février 2008.

- Qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de donner décharge au gérant de la société pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour du présent acte.

Deuxième résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de liquidateur KONNICK INVEST S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B n°32 270.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de commissaire à la liquidation, SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., une société ayant son siège social au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 44 906).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, profession, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-F. FOUSS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42052. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129469/54.

(120170737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Betagroup Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.441.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129261/10.

(120170551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.660.860,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.727.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of September at 5:00 p.m.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

There appeared:

Hill-Rom Services, Inc., a corporation organized and existing under the laws of Indiana, United States of America, with its principal place of business at 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 United States of America and state charter number 1999090306 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 17 September 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of 1 Euro (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company, with a view to the acquisition of 100% of the issued share capital of Hill-Rom Services Pte. Ltd., a Company incorporated under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 1 Yishun Avenue 7 Singapore (768923), registered under number 200723482K, ("HR Singapore") by an amount of EUR 43,648,360 (forty-three million six hundred forty-eight thousand three hundred sixty Euro), being the rounded up Euro equivalent of USD 57,223,000 (fifty-seven million two hundred twenty-three thousand United States Dollars) by applying the EUR/USD exchange rate of 1.3110 as published on Bloomberg as of 17 September 2012, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 43,660,860 (forty-three million six hundred sixty thousand eight hundred sixty Euro), to be satisfied by the issue of 43,648,360 (forty-three million six hundred forty-eight thousand three hundred sixty) new voting shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) the whole in exchange for the foregoing share transfer;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares in exchange for the foregoing share transfer;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company, with a view to the acquisition of 100% of the issued share capital of HR Singapore by an amount of EUR 43,648,360 (forty-three million six hundred forty-eight thousand three hundred sixty Euro) being the rounded up Euro equivalent of USD 57,223,000 (fifty-seven million two hundred twenty-three thousand United States Dollars) by applying the EUR/USD exchange rate of 1.3110 as published on Bloomberg as

of 17 September 2012, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 43,660,860 (forty-three million six hundred sixty thousand eight hundred sixty Euro), to be satisfied by the issuance of 43,648,360 (forty-three million six hundred forty-eight thousand three hundred sixty) new voting shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the “New Shares”) to the Sole Shareholder, in exchange for the share transfer consisting of all the 1,002 (one thousand two) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of HR Singapore, at the open market value of USD 57,223,000 (fifty-seven million two hundred twenty-three thousand United States Dollars) (the “Share Transfer”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares referred to above through the Share Transfer.

Sole Shareholder's Intervention – Subscription – Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Share Transfer.

Valuation

The value of the Share Transfer amounts to EUR 43,648,360 (forty-three million six hundred forty-eight thousand three hundred sixty Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 September, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

In the event that the value of the Share Transfer to the Company would be reassessed in the future, this might have an impact on the value of such Share Transfer. In such case, additional New Shares shall be issued to the Sole Shareholder accordingly, by virtue of an extraordinary meeting of the shareholders of the Company to be held on a private seal.

Evidence of the Share Transfer's existence

A proof of the Share Transfer has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Jacob Mudde, manager, with professional address at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

b) Mrs. Pamela Morag Valasuo, manager, with professional address in 335, route de Longwy, L-1941 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Share Transfer, expressly agree with the description of this Share Transfer, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hill-Rom Services, Inc.: 43,660,860 (forty-three million six hundred sixty thousand eight hundred sixty) shares.

The notary acts that all the 43,660,860 (forty-three million six hundred sixty thousand eight hundred sixty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Share Transfer having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 43,660,860 (forty-three million six hundred sixty thousand eight hundred sixty Euro), represented by 43,660,860 (forty-three million six hundred sixty thousand eight hundred sixty) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-septième jour de septembre à 17h00.

Par devant Maître Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hill-Rom Services, Inc., une société constituée et régie par les lois d'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du "State charter" sous le numéro 1999090306 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés suivant un acte reçu par le notaire soussigné le 17 septembre 2012, non encore publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» (la «Société»).

II. Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société, en vue de l'acquisition de 100% du capital social émis de Hill-Rom Services Pte. Ltd, une société constituée en vertu des lois de la République de Singapour, ayant son siège social au 1, avenue Yishun Singapore 7 (768 923), immatriculée sous le numéro 200723482K, ("HR Singapour») d'un montant de 43.648.360 EUR (quarante-trois millions six cent quarante huit mille trois cent soixante Euros), étant l'équivalent arrondi en Euros de 57.223.000 USD (cinquante-sept millions deux cent vingt-trois mille Dollars américains) en appliquant le taux de change EUR / USD 1.3110 tel que publié sur Bloomberg en date du 17 Septembre 2012, afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 43.660.860 EUR (quarante-trois millions six cent quarante mille huit cent soixante Euros), satisfaite par l'émission de 43.648.360 (quarante-trois millions six cent quarante huit mille trois cent soixante) nouvelles parts sociales avec droit de vote ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), le tout en échange de la cession de parts;

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales en contrepartie de la cession de parts;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, en vue de l'acquisition de 100% du capital social émis de HR Singapour par un montant de 43.648.360 EUR (quarante-trois millions six cent quarante huit mille trois cents soixante

Euros) étant l'équivalent arrondi en Euros de 57.223.000 USD (cinquante-sept millions deux cents vingt-trois mille Dollars américains) en appliquant le taux de change EUR / USD 1.3110 tel que publié sur Bloomberg au 17 Septembre 2012, afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 43.660.860 EUR (quarante-trois millions six cents soixante mille huit cents soixante Euros), satisfait par l'émission de 43.648.360 (quarante-trois millions six cent quarante huit mille trois cents soixante) nouvelles parts sociales avec droit de vote d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les «Nouvelles Parts Sociales») à l'Associé Unique, en échange de la cession d'actions consistant en la totalité des 1002 (mille deux) parts détenues par l'Associé Unique dans le capital de HR Singapour, à la valeur de marché de 57.223.000 USD (cinquante-sept millions deux cent vingt-trois mille Dollars américains) (le «Cession de Parts»).

Troisième résolution:

Il est résolu d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts mentionnée ci-dessus par le biais de la Cession de Parts.

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Condé Da Chao, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. Les Nouvelles Parts ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de la Cession de Parts.

Evaluation

La valeur de l'Apport s'élève à un montant de 43.648.360 EUR (quarante-trois millions six cent quarante huit mille trois cent soixante Euros) .

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 17 septembre 2012, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Dans le cas où la valeur de la Cession de Parts à la Société serait réévaluée dans le futur, cela pourrait avoir un impact sur la valeur d'une telle la Cession de Parts. Dans ce cas, des Parts Sociales additionnelles seront émises à l'Associé Unique, en vertu d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui se tiendra sous seing privé.

Preuve de l'existence de la Cession de Parts

Une preuve de la Cession de Parts a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) M. Jacob Mudde, gérant, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

b) Mme Pamela Morag Valasuo, gérante, avec adresse professionnelle au 335, route de Longwy, L-1941 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de la Cession de Parts, s'accordent expressément avec la description de cette Cession de Parts, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais le suivant:

- Hill-Rom Services, Inc.: 43.660.860 (quarante-trois millions six cent soixante mille huit cent soixante).

Le notaire constate que toutes les 43.660.860 (quarante-trois millions six cents soixante mille huit cents soixante) parts sociales, représentant la totalité du capital de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et la Cession de Parts ayant été pleinement réalisée, il est décidé de modifier de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

“ **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 43.660.860 EUR (quarante-trois millions six cents soixante mille huit cents soixante Euros), représenté par 43.660.860 (quarante-trois millions six cents soixante mille huit cents soixante) parts sociales d'une valeur nominale 1 EUR (un euro) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12264. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012129452/226.

(120170524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 75.729,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "MCP III Investment S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543, incorporated by a notarial deed enacted on 6 July 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828 of 7 September 2010 and lastly amended by a notarial deed enacted on 14 June 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1984 of 9 August 2012.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MCP-CMC III (Cayman) L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Mary Street, building Walker House, KY-KY1-9002 George Town, Cayman Islands (the "Contributor" or the "Sole Shareholder"), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal dated 30 August 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the 75,728 (seventy-five thousand seven hundred twenty eight) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to increase it from its current amount of USD 75,728 (seventy five thousand seven hundred twenty eight United States Dollars) to an amount of USD 75,729 (seventy five thousand seven hundred twenty nine United States Dollars) by the issuance of 1 (one) class K share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 10,579 (ten thousand five hundred seventy nine United States Dollars) payable on the class K share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by MCP – CMC III (Cayman) L.P. of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 75,728 (seventy-five thousand seven hundred twenty-eight United States Dollars) to USD 75,729 (seventy-five thousand seven hundred twenty-nine United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new class K share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Class K Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 10,579 (ten thousand five hundred seventy nine United States Dollars) payable on the share premium account of the class K shares of the Company (the "Class K Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in the amount of USD 10,580 (ten thousand five hundred eighty United States Dollars).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class K Share together with the Class K Share Premium through the contribution cash of an amount of USD 10,580 (ten thousand five hundred eighty United States Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Class K Share in the Company and to pay them up entirely together with the Class K Share Premium by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 75,729 (seventy-five thousand seven hundred twenty nine) shares.

The notary acts that the 75,729 (seventy-five thousand seven hundred twenty nine) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of resolutions above, it is resolved to amend article 5 of the Company's current articles of association to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is fixed at USD 75,729 (seventy-five thousand seven hundred twenty-nine United States Dollars), represented by 75,729 (seventy-five thousand seven hundred twenty-nine) shares, in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up, consisting of: (i) 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five) ordinary shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 60,003 (sixty thousand three) redeemable shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Redeemable Shares"), distributed in the following classes of shares: a) 15,001 (fifteen thousand one) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Class M Shares"), b) 15,002 (fifteen thousand two) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class P Shares"), c) 15,001 (fifteen thousand one) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class K Shares") and d) 15,000 (fifteen thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class T Shares").

The Class M Shares, the Class P Shares, the Class K Shares and the Class T Shares are collectively referred as the "Classes of Redeemable Shares", individually referred as a "Class of Redeemable Shares".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law or the Articles for amendment of the Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1.500,-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " MCP III Investment S.à r.l." (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 154.543, constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1828 du 7 septembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 14 juin 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1984 du 9 août 2012.

Comparet:

L'associé unique de la Société, MCP-CMC III (Cayman) L.P., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Mary Street, building Walker House, KY-KY1-9002 George Town, Iles Caïman (l'«Apporteur» ou l'«Associé Unique») ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée le 30 août 2012.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acte ce qui suit:

Toutes les 75.728 (soixante quinze mille sept cents vingt huit) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant d'1 USD (un dollar américain) pour le porter de son montant actuel de 75.728 USD (soixante quinze mille sept cents vingt huit dollars américains) à 75.729 USD (soixante quinze mille sept cents vingt neuf dollars américains), par l'émission d'1 (une) classe K de parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 10.579 USD (dix mille cinq cent soixante dix neuf dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la classe K de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire;
3. Souscription et paiement par MCP – CMC III (Cayman) L.P de la nouvelle part sociale par apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Approbation de la modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'1 USD (un dollar américain) pour le porter de son montant actuel de 75.728 USD (soixante quinze mille sept cents vingt huit dollars américains) à 75.729 USD (soixante quinze mille sept cents vingt neuf dollars américains) , par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe K d'une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) (la «Nouvelle Part Sociale de Classe K»), moyennant le paiement d'une

prime d'émission d'un montant global de 10.579 USD (dix mille cinq cent soixante dix neuf dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la classe K de la Société (la «Prime d'Emission de la Classe K»), la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de USD 10.580 (dix mille cinq cents quatre vingt dollars américains).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Part Sociale de Classe K et l'allocation à la Prime d'Emission de la Classe K par voie d'apport en numéraire d'un montant de 10,580 USD (dix mille cinq cents quatre vingt United States Dollars) («l'Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Part Sociale de Classe K de la Société et de la libérer entièrement ensemble avec le versement de la Prime d'Emission de la Classe K par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique est désormais le propriétaire de 75.729 (soixante quinze mille sept cents vingt neuf) parts sociales.

Le notaire établit que les 75.729 (soixante quinze mille sept cents vingt neuf) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 75.729 USD (soixante-quinze mille sept cent vingt-neuf Dollars Américains), représentés par 75.729 (soixante-quinze mille sept cent vingt-neuf) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, consistant en: (i) 15.725 (quinze mille sept cent vingt cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), et (ii) 60.003 (soixante mille trois) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales Rachetables») réparties dans les classes de parts sociales suivantes: a) 15.001 (quinze mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe M»), b) 15.002 (quinze mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe P»), c) 15.001 (quinze mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe K») et d) 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe T»).

Les Parts Sociales de Classe M, les Parts Sociales de Classe P, les Parts Sociales de Classe K et les Parts Sociales de Classe T sont collectivement désignées par «Classes de Parts Sociales Rachetables», et individuellement par «Classe de Parts Sociales Rachetables».

Le montant du capital social de la Société peut-être augmenté ou réduit par la voie d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises par la Loi ou en matière de modification des Statuts»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, au jour indiqué en entête de ce document.

Le document ayant été lu par la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la demande de la personne comparante et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11659. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129567/206.

(120170459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Immobilis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3323 Bivange, 10, rue Jean Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 80.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129477/9.

(120170559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Quintiles Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 43.109.310,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.378.

En date du 20 septembre 2012, un des deux associés de la Société, Benefit Transnational Holding Corp. a fusionné avec Innovex Merger Corp., une société ("Corporation") valablement formée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat de Caroline du Nord, ayant son siège social au 4820 Emperor Boulevard, Durham, Caroline du Nord, 27703, Etats Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du North Carolina Department of the Secretary of State sous le numéro 0411153.

Suite à cette fusion, les deux associés de la Société sont désormais:

Quintiles avec 12.500 parts sociales de la Société; et

Innovex Merger Corp. avec 43 096 810 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129662/18.

(120170473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Jacquemin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.726.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois, GROUPE JACQUEMIN S.à r.l., avec siège social à L-4831 Rodange, 174, route de Longwy,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2012,

représentée par son gérant unique actuellement en fonction, Monsieur JACQUEMIN Joseph, pensionné, né le 10 novembre 1948 à Audun le Tiche, demeurant à F-54620 Doncourt les Longuyon, 8b, rue de la Plaine.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

JACQUEMIN LUX S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la pose de tous châssis de fenêtres, portes, éléments de vérandas, garde-corps et volets et plus généralement la menuiserie en matière plastique, synthétique et autres, ainsi que l'achat et la vente de vitrerie et miroiterie.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à RODANGE.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

La société GROUPE JACQUEMIN S.à r.l., prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique: Monsieur Joseph JACQUEMIN, pensionné, né le 10 novembre 1948 à Audun le Tiche (France), demeurant à F-54620 Doncourt les Longuyon, 8 b, rue de la Plaine.

II.- Est nommé gérant administratif: Monsieur David JACQUEMIN, gérant de société, né le 6 avril 1974 à Luxembourg, demeurant à F-55230 Arrancy sur Crusne, 14 LOT. LA CROUEE, ici présent, ce acceptant.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Jacquemin, Jacquemin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12462. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129497/76.

(120170493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

**Teleflex Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kingsford S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.701.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of September.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Teleflex Swiss Holding GmbH., a limited liability company, having its registered address at c/o Juris Treuhand AG, Industriestrasse 47, 6304 Zug, Switzerland, registered with the Commercial Register of Canton Zug under number CH-170.4.006.786-3, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 26, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Kingsford S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 165.701, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated December 22nd, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, under number 283, on February 2nd, 2012.

II. The sole shareholder, through its proxyholder, has resolved to change the name of the Company from its current name "Kingsford S.à r.l." to "Teleflex Research S.à r.l."

III. Pursuant to the above resolution, article 4 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Teleflex Research S.à r.l." "

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Teleflex Swiss Holding GmbH., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à c/o Juris Treuhand AG, Industriestrasse 47, 6304 Zug, Suisse, inscrite au Registre du Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.4.006.786-3.

Ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Kingsford S.à r.l.", ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 165.701, constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 283 du 2 février 2012.

II. L'associée unique, par son mandataire, a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Kingsford S.à r.l.» en «Teleflex Research S.à r.l.».

III. Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Teleflex Research S. à r. l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129503/71.

(120170760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Trainline.com Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.363.

—
RECTIFICATIF

Extrait

En date du 3 octobre 2012, a été déposé le changement de siège social de la Succursale (dépôt n° L120170002) ne précisant pas la date d'effet.

Il convient de noter que le changement de siège social de la Succursale a changé avec effet au 14 septembre 2012, passant du 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012129772/15.

(120170453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Knighthead Capital Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.660.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012129504/10.

(120170408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Linden Logistics (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.515.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 19 septembre 2012 que le siège social de la société a été transféré au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012129515/11.

(120170532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Société Luxembourgeoise des Equipements Africains S.A. en abrégé SLEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Gruemmelscheid, 39, Duerfstroos.

R.C.S. Luxembourg B 107.961.

En date du 9 septembre 2011, l'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire sortants suivants:

- Monsieur Yvan Tilmant, employé privé, demeurant à B-8670 Oostduinkerke, 11, Lijsterstraat, Administrateur et Président, Administrateur Délégué.
- Monsieur Jacques De Backer, employé privé, demeurant à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers, Administrateur.
- Madame Ludgarde Abbeloos, retraitée, demeurant à B-1745 Opwijk, 9, Fabriekstraat, Administrateur.
- Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch, Commissaire.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SLEA S.A.
Yvan Tilmant
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012129715/21.

(120170494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Matterhorn Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.793.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 1-3 Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2012.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012130326/14.

(120171946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.935.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 19 septembre 2012 que le siège social de la société a été transféré au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012129549/11.

(120170540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Mobey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.979.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 juin 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société Mobey SA. qui a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé comme suit:

Conseil d'Administration:

Le mandat des Administrateurs étant échu, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des Administrateurs sortant:

- Monsieur Aguilar Marc, né le 15/09/1961 à Dudelange (Luxembourg), demeurant au 3, rue Joseph Schroeder, L-6981 Rameldange, Luxembourg, et exerçant la profession de directeur général - COO BDEL, Administrateur;
- Monsieur Karim-Alexandre Rochegude, né le 19/01/1979 à Villeneuve d'Ascq (France), demeurant à 29, boulevard Gustave Iaquemart L-1833 Luxembourg, et exerçant la profession de Directeur Général de Mobey S.A., Administrateur;
- Monsieur Paul Helminger, né le 28/10/1940 à Esch sur Alzette (Luxembourg), demeurant à 55, Rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg et exerçant la profession d'Administrateur chez HotCity SA, Administrateur;
- Monsieur Patrick Muller, né le 01/06/1968 à Luxembourg, demeurant à 22, Rue Raymond Poincaré L-2342 Luxembourg et exerçant la profession de Gérant chez Fischer S.à.r.l., Administrateur;
- Monsieur Franz Lathuillier, né le 28/08/1978 à Lille (France), demeurant à 127, Avenue JB Clément F-92100 Boulogne et exerçant la profession de Trésorier Adjoint chez Axa Paris, Administrateur;
- Monsieur Tostain Stéphane, né le 23/07/1967 à Ivry-sur-Seine (France), demeurant au 67, rue Grande F-77390 Champdeuil, France et exerçant la profession d'employé de banque chez BNP Paribas, Administrateur;

et nomme l'Administrateur suivant:

- Monsieur Philippe Schaeffer, né le 26/03/1983 à Luxembourg, demeurant à 17, Cours Valmy F-92987 Paris La Défense 7 (France) et exerçant la profession de Banquier d'Affaires chez Société Générale à Paris, Administrateur;

Le mandat des Administrateurs s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Réviseur d'Entreprises agréé:

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise

- Ernst & Young S.A., siège social 7, rue Gabriel Lippman, L- 5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771, Réviseur d'Entreprises agréé

Le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOBEY S.A.

Référence de publication: 2012129575/39.

(120170501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Orion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.550,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.055.

—
En date du 1^{er} octobre 2012 l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Orion Finance S.à r.l.
Martinus Cornelis Johannes Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2012130376/15.

(120171586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Morris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.280.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORRIS S.A.

Référence de publication: 2012129580/10.

(120170502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

MP Confect, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4795 Linger, 12, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 155.275.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129583/9.

(120170535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

NasyJet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 128.104.

Rectificatif du document L120146238 déposé le 21/08/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129589/10.

(120170487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Polyphemus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 162.945.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012129621/13.

(120170514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Trustmoore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 156.963.

Il résulte des résolutions prises par Le conseil d'administration de la société en date du 3 octobre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129773/12.

(120170520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2012129670/11.

(120170492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Ribambelle 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012129672/13.

(120170477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Subsea 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129683/10.

(120170508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129685/10.

(120170456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Mazzoni Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 23, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 59.682.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012130345/10.

(120172002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Ribambelle 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.126.

L'an deux mil douze, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- La société «DB Projects S.à r.l.», avec siège social à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.497,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1258 du 30 juin 2009,

ici représentée par ses deux gérants:

1.- Madame Véronique DAMSIN, gérant de société, née à Charleroi (Belgique), le 28 novembre 1960, demeurant à L-1617 Luxembourg, 3941, rue de Gasperich,

2.- Monsieur Eric BRECKLER, gérant de société, né à Amnéville (France), le 22 août 1968, demeurant à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich,

ayant tous pouvoirs pour engager la société par leur signature conjointe,

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «RIBAMBELLE 4 S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 28 janvier 2005;

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.126;

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule associée de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit ainsi que d'une cession de parts sous seing privé du 3 décembre 2009, publié audit Mémorial C, numéro 2531 du 29 décembre 2009.

Ensuite la comparante, telle que représentée, représentant l'intégralité du capital de la société, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise suivante:

Résolution unique

L'associée unique, telle que représentée, décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation de crèches et de foyers du jour.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes autres sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et prêter tous concours aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle. Plus précisément, elle pourra se porter garante, donner des cautions pour compte d'autres sociétés du groupe dont elle fait partie.

De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de sauvegarde et faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.»

L'ordre du jour étant épuisé le présent procès verbal est clos.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 940,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Damsin, Breckler, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129671/59.

(120170476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Toiture Plus Kieffer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 32, Zone d'activité Z.A.R.E.

R.C.S. Luxembourg B 50.517.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Carlo Roland KIEFFER, maître couvreur, maître ferblantier, maître charpentier, né à Esch-sur-Alzette, le 10 février 1967 (numéro d'identité 19670210 254), demeurant à L-3851 Schifflange, 66, rue de Kayl,

2) Monsieur Arsène Frédéric Lucien KIEFFER, couvreur-ferblantier, né à Kayl, le 21 juin 1955 (numéro d'identité 19550621 250), demeurant à L-3824 Schifflange, 7, Cité Um Benn,

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Les comparants Carlo KIEFFER et Arsène KIEFFER sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «TOITURE PLUS KIEFFER FRÈRES S.à r.l.», ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. - Ouest N° 32, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 50.517,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 13 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 293 du 26 juin 1995,

modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, en date du 05 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 573 du 7 mars 2008.

Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000.- €) euros, représenté par mille parts sociales (1000) d'une valeur de trente et un (31.- €) euros chacune, entièrement libérées et entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Carlo KIEFFER, préqualifié, huit cents parts sociales	800
2) Monsieur Arsène KIEFFER, préqualifié, deux cents parts sociales	200
Total: mille parts sociales	1.000.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Arsène KIEFFER, préqualifié, déclare céder et transporter en pleine propriété, ses deux cents (200) parts sociales, inscrites à son nom dans la société «TOITURE PLUS KIEFFER FRÈRES S.à r.l.», prénommée, à Monsieur Carlo KIEFFER, préqualifié, ici présent et ce acceptant.

La présente cession est faite moyennant le prix de six mille deux cents euros (6.200.- €), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentaire, ce dont il consent bonne et valable quittance au cessionnaire.

Le cessionnaire Monsieur Carlo KIEFFER sera propriétaire des parts cédées à partir des présentes et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter de ce jour.

Monsieur Carlo KIEFFER est partant l'unique associé de la société "TOITURE PLUS KIEFFER FRÈRES S.à r.l.", prédé-signée.

Deuxième résolution

En conformité de la cession de parts ci-avant faite, l'associé unique Monsieur Carlo KIEFFER décide de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée «TOITURE PLUS KIEFFER FRÈRES S.à r.l.», pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000.- €), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- €) chacune.

Les mille (1000) parts sociales, entièrement souscrites et intégralement libérées, sont attribuées en totalité à l'associé unique, Monsieur Carlo KIEFFER, maître couvreur, maître ferblantier, maître charpentier, né le 10 février 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3851 Schifflange, 66, rue de Kayl.»

Troisième résolution

Monsieur Carlo KIEFFER, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter la prédite cession de parts pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales respectivement à l'article 1690 du code civil, et il déclare dispenser le cessionnaire de la faire signifier à la société par voie d'huissier et n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire des comparants et de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KIEFFER, A. KIEFFER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2012. Relation: GRE/2012/3572. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): R. PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 juillet 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012129787/67.

(120170653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Tractlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129789/9.

(120170505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

RCAP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.267.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty ninth day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

RCAP Guernsey PCC Limited a protected cell company limited by shares, incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey trade and companies register under number 49559;

represented by Flora Gibert, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich (the Proxyholder);

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with the present deed.

The appearing person (the Sole Shareholder), represented as aforesaid, hereby declared and requested the notary to act that:

The appearing person, RCAP Guernsey PCC Limited, is the sole shareholder and holds all twenty thousand (20.000) share-quotas without a par value, of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "RCAP Investments S.à r.l." (the Company), with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) under section B

number 143.267, the articles of association of which have never been amended, so that the appearing person may validly pass the following resolutions:

The Sole Shareholder resolved to hereby dissolve the Company, the Sole Shareholder taking over all assets and assuming all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder declared having due knowledge of the assets and the liabilities of the Company and the situation of the Company. The Sole Shareholder, as liquidator, declared and agreed to take over all assets and to assume and become the debtor under all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder acknowledged and declared that the Company therefore ceases to exist as at the date of the present deed.

The Sole Shareholder resolved to fully discharge the board of managers, officers and statutory auditor of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

The Sole Shareholder resolved that pursuant to article 151, 1° of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five (5) years at the registered office of the Company. Thereupon the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document after having been read, the Proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

RCAP Guernsey PCC Limited un Protected Cell Company Limited by Shares, établie conformément aux lois de Guernsey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Guernsey sous le numéro 49559;

ici représentée par Flora Gibert demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant (l' Associé Unique), agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Lequel comparant, RCAP Guernsey PCC Limited est l'Associé Unique et il est le propriétaire de vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale de la société à responsabilité limitée "RCAP Investments S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143.267, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés:

L'Associé Unique a décidé par la présente de dissoudre la Société, l'Associé Unique reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société;

L'Associé Unique a déclaré avoir pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société:

L'Associé Unique, en tant que liquidateur, a déclaré et donné son accord pour reprendre tous les actifs et prendre à sa charge et devenir le débiteur de tout le passif de la Société:

L'Associé Unique a reconnu et déclaré que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte:

L'Associé Unique a décidé d'accorder la décharge du conseil d'administration, des administrateurs délégués et du réviseur d'entreprises de la Société pour l'accomplissement adéquate de leurs devoirs jusqu'au jour de la présente:

L'Associé Unique a décidé que conformément à l'article 151, 1° de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période d'au moins cinq (5) ans au siège social de la Société.

Suite à cela la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,- (mille euros).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 août 2012. Relation: Lac/2012/40826. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012129667/82.

(120170472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.945.

En date du 5 octobre 2012, M. Olivier Marbaise a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Olivier Marbaise
203, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl
Représentée par M. Olivier Marbaise
Gérant

Référence de publication: 2012130381/15.

(120171925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Vestar Capital Partners V SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129800/9.

(120170485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Wing On Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.197.

EXTRAIT

En date du 3 octobre 2012, l'Administrateur unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129816/13.

(120170449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

WRCA Canadian Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129817/9.

(120170469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Xero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 95, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 62.491.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129818/9.

(120170534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Matterhorn Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.826.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 1-3 Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012130327/14.

(120171945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Zyxio Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.837.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée "SEREN", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B110588, administrateur unique de la société anonyme ZYXIO HOLDING, a nommé en tant que nouveau gérant depuis le 7 mai 2012, Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North-York (Canada), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Monsieur George BRYAN-ORR assure la fonction de représentant permanent de la société "SEREN" S. à r. l. pour ses fonctions de "Administrateur" de la société ZYXIO HOLDING.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012129823/16.

(120170523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Marguerite Toul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.240.

EXTRAIT

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Suite au transfert de siège social de Marguerite Adviser S.A. avec effet au 1^{er} octobre 2012 du 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, les adresses professionnelles des gérants de Marguerite Toul S.à r.l. sont modifiées comme suit:

- M. Nicolas Merigo, M. William Pierson and M. David Harrison, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M. Michael Dedieu, avec adresse professionnelle au 41-43, rue Saint Dominique, F-75007 Paris (France).

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Marguerite Toul S.à r.l.
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012130324/19.

(120171924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Marguerite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.622.

—
EXTRAIT

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Suite au transfert de siège social de Marguerite Adviser S.A. avec effet au 1^{er} octobre 2012 du 41, boulevard du Prince Henri, L 1724 Luxembourg au 1-3, Boulevard de la Foire, les adresses professionnelles des gérants de Marguerite Holdings S.à r.l. sont modifiées comme suit:

- Mr. Nicolas Merigo, Mr. William Pierson and Mr. David Harrison, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Mr. Michael Dedieu, avec adresse professionnelle au 41-43, rue Saint Dominique, F-75007 Paris (France).

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Marguerite Holdings sarl
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012130342/19.

(120172067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Mail Engineering & Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 69.698.

—
Extrait de la résolution prise lors du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 septembre 2012

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A.

Référence de publication: 2012130339/12.

(120171610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Matterhorn Mobile Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.831.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 1-3 Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2012.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012130328/14.

(120171944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Menuiserie Jules Sauber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 25, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.504.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sauber Jules

Le gérant

Référence de publication: 2012130330/11.

(120171602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Mawrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAWRID S.à.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2012130344/12.

(120171927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pentair Middle East Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 110.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.740.

Il convient de noter que Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., associé de la Société, s'appelle désormais Pentair International Holding S.à r.l. Toutes les autres informations demeurent inchangées.

En outre, avec effet au 4 octobre 2012, Faizal Kottikollon, associé de la Société, a cédé la totalité de ses 27.500 parts sociales de catégories B détenues dans la Société à Pentair International Holding S.à r.l., associé de la Société.

De sorte qu'à compter du 4 octobre 2012, Pentair International Holding S.à r.l. est l'associé unique de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Middle East Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012130387/17.

(120172113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Microfinance European Rolling Loans Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.858.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012130332/13.

(120171975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Mylan Luxembourg L1 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.673.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2918 du 14 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg L1 SCS
Signature

Référence de publication: 2012130336/14.

(120171918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Mylan Luxembourg L2 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.672.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2912 du 14 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg L2 SCS
Signature

Référence de publication: 2012130337/14.

(120171917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

MGP Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.757.

Les comptes annuels consolidés pour l'exercice comptable au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Empire S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2012130350/13.

(120171450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Mylan Luxembourg L3 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.691.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2919 du 14 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg L3 SCS
Signature

Référence de publication: 2012130338/14.

(120171916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.
